

Bonnes pratiques dans les logements-foyers

Le cahier des charges de la DGCS est attendu pour ce début d'année

A l'occasion des secondes assises des logements-foyers qui se sont récemment tenues à Paris, la Direction Générale de la Cohésion Sociale était venue présenter le contenu général d'un cahier des charges dont la parution est prévue au début de 2012.

Le cahier des charges vise l'harmonisation des bonnes pratiques parfois déjà mises en œuvre comme à la Grand'Maison, foyer géré par la Mutualité Française Anjou-Moyenne que nous vous faisons découvrir. Il répond à un souci de formalisation, de restructuration et d'évolution.

Pour Annie Maurage-Bousquet de la DGCS, le cahier des charges insiste fortement sur la préservation de l'autonomie des personnes âgées dans le respect de leur mode de vie et se veut pragmatique avant tout, dans l'esprit de l'outil d'autodiagnostic Adel, créé par la CNAV.

Ses principales préconisations sont les suivantes:

- établissement de partenariats avec les filières gérontologiques et les EHPAD locaux,
- démarche continue d'augmentation de la qualité, entrecoupée de moments d'évaluation, afin de respecter la Loi 2002 et le projet d'établissement,
- inscription dans les programmes locaux d'habitat,



De g. à d. : Annie Maurage-Bousquet de la DGCS, Françoise Journer, mutualité retraite 44, Marie Stehly, relations institutionnelles FNAQPA.

- accompagnement du résident jusqu'à la fin de sa vie.

La Grand'Maison privilégie le travail en réseau

En réponse aux travaux de la DGCS, le Foyer la Grand'Maison favorise l'animation et pratique déjà le travail en réseau. La résidence est située en plein cœur de la ville avec tous ses services, et est devenue propriété de la Mutualité française Anjou Moyenne en 2007: un groupe, un réseau, des professionnels connaissant bien le sujet, des réunions de directeurs, des supports transversaux au siège, tout pour contenter son directeur André Boutet, présent dans la structure depuis 26 ans, et directeur depuis 4 ans.

De nombreux travaux d'amélioration ont été engagés depuis 2007, à la suite

d'un diagnostic d'accessibilité, mais c'est surtout la vie sociale qui caractérise la résidence.

André Boutet, quelle part accordez-vous à l'animation ?

C'est chez nous un secteur d'activités très important: nous avons une animatrice à plein-temps et avons fait récemment appel à une artiste-peintre pour un projet intitulé "Pinceaux et pots de peintures".

Afin de décorer et de refaire la signalétique de la résidence, nous avons mobilisé les résidents et des jeunes: trois fresques ont été réalisées pour identifier les étages, les sorties d'ascenseurs et les cages d'escaliers. Un vernissage réunissant plus de 150 personnes a valorisé cette action.

Ensuite "Jardin'ages" a vu le jour en avril 2010, mené avec l'association

Montreuilloise "Enfance et Jeunesse"; les enfants de 6 à 8 ans et des partenaires locaux ont participé à créer un magnifique jardin avec l'objectif premier de tisser du lien social.

Les préconisations de la DGCS vous parlent-elles: amélioration de la qualité et travail en réseau ?

Elles correspondent à ce que nous pratiquons ici: nous travaillons depuis 2009 sur la mise en place une démarche qualité au sein de la Mutualité française et l'établissement est ouvert sur l'extérieur: je fais partie du conseil d'administration du CICC, nous avons établi des conventions avec le SSR Saint-Cloude à Trélazé, le Centre médico-psychologique à Angers, et avec le HAD Saint-Sauveur.

De plus, notre établissement est ouvert aux retraités de la commune (déjeuner en salle de restauration, animations) et nous confectionnons des repas pour le service du portage à domicile en

partenariat avec le centre social de la commune.

Que faites-vous en cas de perte d'autonomie de vos résidents ?

Sachant que le séjour du Résident à La Grand'Maison n'est qu'une étape, nous établissons deux bilans annuels de l'autonomie et sensibilisons la famille le cas échéant. Pour les résidents en perte d'autonomie, avec un projet d'orientation vers une structure plus adaptée, nous mettons en place un plan d'accompagnement personnalisé afin d'apporter l'aide nécessaire en coordonnant les interventions de la famille et des professionnels (Foyer Logement, IDE, aide à domicile, SSIAD, HAD,...).

Je considère que le séjour d'un résident dans notre établissement est réussi lorsque les 3 étapes suivantes sont réunies: alors seulement nous avons rempli notre mission!

1. Préparation avant l'entrée, rencontre avec la Direction, visite de l'établisse-



sement, éventuellement séjour dans l'hébergement temporaire pour tester les services.

2. Une réponse adaptée aux besoins pendant le séjour.
3. et surtout un accompagnement individualisé adapté pour aider le résident en perte d'autonomie afin qu'il puisse (avec sa famille) s'inscrire sur un projet plus adapté à sa fragilité.

Adeline Durand

LOGEMENT-FOYER RIME-T-IL AVEC NON-MÉDICALISÉ ?

Pour Daniel Zielinski, directeur-général de l'UNCCAS, présent à ces Assises, le logement-foyer doit être partie intégrante du parcours gérontologique. L'adoption plus large du forfait global de soins courants diminuerait le transfert vers les EHPAD et permettrait de mieux financer l'animation, parent-pauvre comme on le sait.

Le directeur-général pense que la réhabilitation du logement-foyer passe aussi par un changement de nom qui serait plutôt "Habitat de Personnes Âgées" avec une offre de bouquets de services, et un accompagnement car les besoins ont changé: il s'agit de préserver l'autonomie sans dispenser de soins.



Daniel Zielinski, directeur-général de l'UNCCAS.